L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 18 NOVEMBRE 1857.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN 18 NOVEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

PAR N. VIGNIE—A 10 heures et demie A. M., encoignure Conti et Passage de la Bourse: Bijouterie fine, verres à lunettes, etc.

PAR ANTHONY FERNANDEZ—A midi, encoig. Dumaine et Remparts: Vache laitière et pommes de terre.

PAR BEARD & LEACHMONT—A 10 heures du matin, en leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77: marchandises sèches de saison, et chaussures.

PAR E. B. SYKES—A 11 heures, entrepôt Webster, encoignure des rues Magasin et Lafayette: Vieux whisky et alcool.—Et à midi, à l'entrepôt Wabash, rue Fulton, entre Poydras et Lafayette, huile de lin.

Le prochain Congrès.

Les élections de représentans au Congrès sont terminées et les partis se sont empressés de faire le dénombrement de leurs forces dans les deux chambres. Le Sénat renfermera trente-cinq démocrates et vingt-cinq membres de l'opposition. Deux fauteuils sont encore inoccupés, mais les législatures qui doivent en disposer étant démocratiques, il faut d'avance ajouter deux voix à la majorité démocratique du Sénat. Le parti de l'administration y sera donc tout puissant. A la Chambre des Représentans, on comptera cent vingt-neuf démocrates, quatre-vingt-dix républicains noirs et quinze américains ou know-nothings: la majorité des démocrates sera de vingt-quatre voix. Nos différens territoires, à l'exception du Kansas, enverront en outre des délégués démocrates au Congrès.

Le gouvernement aura donc ses coudées franches. Avec une majorité aussi considérable dans les deux chambres, il serait bien malheureux ou bien maladroit s'il ne parvenait à faire adopter les mesures qu'il leur recommandera. Le Congrès se réunissant le 7 décembre, le message du président sera probablement livré à la publicité dans une vingtaine de jours: ce manifeste est attendu par tout le monde avec une vive curiosité. M. Buchanan s'y expliquera plus catégoriquement qu'il n'a pu le faire dans son discours d'inauguration. Ses amis assurent même qu'il y sera fait de graves révélations et que rien n'y sera omis de ce qui est de nature à éclairer le peuple sur la véritable situation du pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

La crise financière qui vient de soumettre l'Union à de si cruelles épreuves fournira au président l'occasion d'émettre ses idées sur l'importante question de la circulation. M. Buchanan a sa théorie comme tous nos hommes d'état. Il condamne le système qui sert de base à nos institutions de crédit, mais nous ne croyons pas qu'il supprime absolument les banques de son programme. A en juger par l'attitude qu'a prise depuis quelque temps le journal officiel de Washington, l'administration ne serait pas éloignée d'adopter [illegible] moyen terme entre la création d'une banque nationale et l'entière abolition du papier-monnaie.

Quel sera ce compromis financier? Nous l'ignorons encore, car l'organe du gouvernement se borne à insinuer que celui-ci aura probablement un projet à soumettre au Congrès. Il n'en est pas moins étrange qu'une administration démocratique ait conçu le [illegible] institution fiscale, c'est-à-dire d'une Agence dont les valeurs représenteraient de l'argent. Ce qui néanmoins est encore plus extraordinaire, c'est l'adhésion que plusieurs journaux démocrates donnent actuellement au projet de Banque nationale que le *National Intelligencer* a remis sur le tapis et que l'ancien organe du parti whig discute avec autant de gravité que si Clay, Webster et Adams vivaient encore.

Le secrétaire du trésor aura sans doute aussi beaucoup à dire au sujet de la crise. [illegible] chargé de la tâche difficile de maintenir l'équilibre du budget. Rien de plus aisé aux Etats-Unis dans les temps de prospérité, mais après la crise qui vient d'éclater sur nous, rien de plus difficile. Les dépenses, pendant le trimestre qui s'est terminé le 30 septembre, ont dépassé les recettes [illegible] deux millions, et la différence entre [illegible] du trésor ira croissant jusqu'à ce que le commerce se relève [illegible] ébranlement du coup terrible qui l'a frappé.

La question de prélever un droit [illegible] sur le thé et le café: nous aimons à croire que M. Cobb ne proposera pas au Congrès [illegible] mesure. Ces articles n'ont [illegible] similaires aux Etats-Unis et constituent une partie essentielle de l'alimentation des classes pauvres. Nous comprendrions plutôt que le gouvernement recommandât aux chambres l'élévation du droit qui frappe les sucres et les fers étrangers, parce que nous en produisons nous-mêmes et que l'augmentation du chiffre de l'impôt [illegible] profiterait au moins à deux importantes industries de notre pays.

Il y aurait—nous l'avons déjà dit—de notables réductions à opérer dans le budget, et [illegible] que l'administration remplira son devoir sans se laisser intimider par les [illegible] qui s'élèveront autour d'elle. Le trésor est entouré d'une foule de pensionnaires qui ont un droit à ses largesses et qu'il est temps enfin de mettre à la raison. Savez-vous que, dans le cours d'une seule année, du mois de décembre 1856 au mois de janvier 1857, les frais d'impression du Congrès se sont élevés à $744,130 57, et qu'il reste encore à payer aux entrepreneurs typographiques [illegible] $500,000? Nous le demandons, [illegible] nécessaire de dépenser en une seule année plus d'un million pour l'impression des documens publics? Le trésor est évidemment livré au pillage, et il serait facile [illegible] des économies personnelles, de diminuer [illegible] le gouvernement de plusieurs [illegible] et les membres du Congrès [illegible] signalent courageusement au Congrès les abus qu'a perpétués une coupable tolérance.

Des feuilles qui se disent bien informées prétendent que le Congrès sera saisi d'un projet de loi général au sujet des faillites. Cette mesure a pu paraître indispensable après la terrible crise de 1837, mais nous doutons qu'elle produise des effets salutaires dans les circonstances actuelles.

Revenons au message du président. Celui-ci travaille, dit-on, avec beaucoup d'assiduité et s'applique à en faire un document à la fois utile et intéressant. Le correspondant d'un des premiers journaux de New York croit qu'il y sera question de l'acquisition de Cuba. On sait que c'est là une des idées favorites de M. Buchanan. L'immense désir qu'il a toujours eu d'annexer Cuba aux Etats-Unis l'a porté à signer le manifeste d'Ostende, malgré le caractère agressif de cette Déclaration. C'est aussi sous ses auspices, on se le rappelle sans doute, qu'une somme de $150,000,000 a été offerte à l'Espagne pour la cession de sa colonie. M. Polk était alors président et M. Buchanan secrétaire d'Etat. Une chose est certaine, c'est que s'il est possible d'acheter Cuba, M. Buchanan l'achètera. On affirme que notre ministre à Madrid a reçu à cet égard des instructions les plus positives, et qu'il a ordre, dès que les circonstances paraîtront devoir favoriser ce projet, d'ouvrir des négociations avec le gouvernement espagnol.

REPRISE DE PAIEMENS EN ESPÈCES.—La Banque de l'Union qui, depuis la panique, ne remboursait en espèces que ses petits billets, les échange tous maintenant contre de l'or et de l'argent. Il ne reste donc pas de traces [illegible] les banques de la Nouvelle-Orléans, de la crise monétaire. Elles [illegible] avec les détenteurs de leurs billets, et elles reprendront leurs opérations d'escompte dès que les circonstances leur permettront de le faire sans danger pour elles et pour le public.

BANQUE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Nous apprenons avec plaisir que la Banque de la Nouvelle-Orléans n'est plus entre les mains d'un receveur et qu'elle a repris toutes ses opérations comme par le passé. C'est là un heureux symptôme pour l'avenir.

MASSACRE.—On écrit du Minnesota que de sinistres rumeurs circulent dans l'ouest de ce territoire. On croit que cinq cents hommes de troupes américaines ont été taillés en pièces par les indiens Teeowan. Il n'est guère probable cependant qu'un aussi fort détachement ait été massacré par les sauvages.

LE TRÉSOR.—Les recettes du trésor fédéral se sont élevées, pendant le dernier trimestre, à environ vingt un millions de piastres, et les dépenses à plus de vingt-trois millions.

ARTICLES DE FANTAISIE.—M. Franklin Roberts, 20, rue du Camp, a un des plus beaux assortiments d'articles de fantaisie qui se puissent voir à la Nouvelle-Orléans. Il a aussi la spécialité de la coutellerie fine, des instruments de musique, de la bijouterie et des armes de prix. Son magasin est un vrai bazar et l'on y trouve à peu près tout ce que l'on peut désirer dans le genre variétés. Les prix de la maison sont très modérés. Voir aux annonces.

Dépêches télégraphiques.
TRANSMISES A L'ABEILLE.

LE GREAT-EASTERN.

New-York, 16 novembre.—On a appris par le *City of Washington* que le premier essai de lancement du colossal steamship *Great-Eastern* n'a pas réussi: à peine s'était-il avancé de quelques pieds, que plusieurs pièces des machines se sont brisées.—Une autre tentative doit avoir lieu en décembre.

FUNÉRAILLES DU GÉNÉRAL CAVAIGNAC

La cérémonie des funérailles du général Cavaignac a été très imposante. Il y avait plus de quinze mille personnes à la suite du cercueil.

MOUVEMENS DE WALKER.

New-York, 17—Des renseignemens particuliers annoncent que si Walker est empêché dans son expédition contre le Nicaragua, il sera parlé de lui à Haïti.

AFFAIRES DU NICARAGUA.
Officiers de la Nouvelle-Orléans inquiétés

New-York, 17—Un correspondant, à Washington, de la *Tribune* de New-York, dit que les ministres de France et d'Angleterre se disposent, vis-à-vis d'Irisarri, à garantir la neutralité de la route du transit et doivent s'unir à l'action du gouvernement américain, aussitôt que cette action se sera prononcée.—Le même correspondant dit encore que le cabinet doit, demain, décider s'il y a lieu de pousser une investigation dans la conduite des officiers de la Nouvelle-Orléans qui ont laissé partir l'expédition de Walker.

M. Fay a offert sa démission comme ministre en Suisse.—Mason, ministre en France, désire conserver son poste; il a l'appui du gouvernement français.—Dodge quitte sa place à regret.—Dallas doit être remplacé.—Ces places, ainsi que d'autres, doivent être remplies en janvier et février.

AFFAIRES DES MORMONS.

Washington 17—Le département de la guerre a reçu, aujourd'hui, une dépêche officielle de la plus haute importance, qui comprend la proclamation de Brigham Young, déclarant la loi martiale dans le territoire de l'Utah.

Il prétend avoir le droit d'agir ainsi en vertu de son autorité comme gouverneur du territoire et surintendant des affaires indiennes (n'ayant pas été suspendu de ses fonctions comme tel) et en vertu de ses pouvoirs sous l'organisation territoriale.

Il défend expressément aux troupes des Etats-Unis d'entrer sur le territoire sans son autorisation.

Il se plaint de ce que les Mormons n'ont pas été traités comme des citoyens américains; que le gouvernement des Etats-Unis a agi sous de fausses données à l'égard des Mormons et que son but est de les chasser du territoire.

Ce langage est très-hostile à l'autorité des Etats-Unis, et est considéré comme UNE DÉCLARATION DE GUERRE.

A l'arrivée du colonel Alexander, à trente milles du Fort Bridge, occupé par les troupes mormones, il a reçu, par l'intermédiaire du commandant de la légion de Nauvoo, une lettre de Brigham Young, dans laquelle il conseille aux troupes de se retirer du territoire, leur permettant toutefois de séjourner jusqu'au printemps prochain, si elles mettent bas les armes et livrent leurs munitions; il leur promet des provisions durant ce temps. Cette lettre était accompagnée de la proclamation et d'une copie des lois de l'Utah.

MARCHÉS.—New-York, 17 novembre.—Coton et farine, calmes; blé, lourd; maïs, de 81 à 82; lard, actif; café, languissant.—Cincinnati, 17: farine, de $4 30 à 4 40; whisky, sans changement; mess porc, $14 50; lard, 10 1/2 c.

PASSAGES.—Vicksburg, 17.—Le Hill est passé à 9 heures, hier soir, le A. B. Chambers est passé à 4 heures, ce matin, le Pelican à 11, le Natchez à midi; ils descendent le fleuve.

THÉATRE D'ORLÉANS.—L'affiche nous annonce pour demain, jeudi, la première représentation de la reprise des *Amours du diable*.

FABRIQUE DE VÊTEMENS.—Tout le monde connait la grande et belle fabrique à vapeur de vêtements que MM. Hébrard & Cie ont fondée rue du Canal, 165 et 167. Il ne nous arrive certainement pas du Nord des vêtemens pour habitations aussi solides et aussi soignés que ceux qui sortent des ateliers que nous venons de citer. L'habitant n'a qu'à envoyer à MM. Hébrard & Co. une liste de ses nègres avec leur mesure, et il reçoit ensuite les vêtemens qu'il a commandés. Les différens articles composant l'habillement de chaque nègre, tels que la chemise, le pantalon, le gilet, etc. sont liés ensemble et forment un paquet où est fixé un numéro correspondant à celui de la liste. La distribution s'opère de la sorte sans embarras ou difficulté, à l'arrivée des caisses sur l'habitation. Des ordres envoyés le matin sont remplis dans la journée et les vêtements embarqués avant le coucher du soleil. Cette promptitude d'exécution s'explique par la division du travail et l'ordre admirable qui règne dans les ateliers de la rue du Canal. On peut aussi adresser à MM. Hébrard & Co. les étoffes que l'on désire mettre en œuvre; ces derniers les renvoient au bout de quelques heures transformées en excellents vêtements. Il serait impossible de travailler chez soi à aussi bon marché. Quant aux habillemens, leur durée dépasse de beaucoup, d'après le témoignage des planteurs, celle des vêtemens reçus du Nord. Nous aurons bientôt l'occasion de nous occuper plus longuement de la belle fabrique à vapeur de la rue du Canal.

LION & PINSARD.—Cette importante maison, au coin des rues Royale et Bienville, a reçu par les derniers arrivages du Havre et du Nord, le complément de son assortiment, et nous nous empressons d'y appeler l'attention de nos lecteurs. Lion & Pinsard ne vendent que des articles de choix et leurs prix sont extrêmement modérés.

LIBRAIRIE PAYA.—Les affaires et les plaisirs n'absorbent pas à ce point la population de la Nouvelle-Orléans qu'elle ne trouve quelques instans à consacrer à la lecture. Un livre, pour le pauvre comme pour le riche, pour l'homme qui accomplit laborieusement sa tâche quotidienne comme pour celui à qui la fortune ou le hasard a fait de doux loisirs, est un compagnon indispensable, un ami toujours disposé aux entretiens intimes, un confident dont la complaisance ne se lasse jamais. MM. Coppens & Cie viennent de recevoir un choix d'excellens ouvrages.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE.—Vingt-sept caisses de librairie et d'articles religieux reçues directement de France, par les navires *Crest of the Wave, Gitchrist, Johannisberg* et *Mulhouse*, viennent encore ajouter au vaste assortiment de la maison Michon et Desportes, 200 rue Royale. Ces marchandises ont été achetées dans les premières fabriques de France par l'un des associés et seront mises en vente à des prix extrêmement modiques. MM. Michon et Desportes tiennent à justifier la réputation de bon marché qu'ils ont su faire à leur maison.

Dr A. L. PLOUGH.—Cet habile dentiste a repris l'exercice de sa profession et ne tardera pas à retrouver sa nombreuse clientèle. Le Dr Plough ne s'est pas laissé distancer par ses rivaux et il a suivi tous les progrès de son art. Son cabinet est situé rue Bourgogne, No 22, entre Douane et Canal. Voir aux annonces.

CAFÉ DE L'OPÉRA.—Rien n'aiguise l'appétit comme une représentation théatrale. Quatre ou cinq heures de drame ou d'opéra, de gaîté ou d'attendrissement, résultant des impressions diverses du spectateur, creusent l'estomac et prédisposent singulièrement à la consommation. Dès le second acte d'un beau drame lyrique, l'émotion et le plaisir commencent à exercer leur influence sur l'œsophage; à la fin du troisième, la faim se déclare, et à l'issue du quatrième acte elle devient irrésistible. Pour la satisfaire, il suffit—nous nous adressons aux habitués du théâtre d'Orléans—de traverser la rue et d'entrer au *Café de l'Opéra*, No 43. On y trouvera, pendant comme après le spectacle, un lunch froid des plus appétissants que les consommateurs pourront, s'il leur plaît, arroser de cette délicieuse bière de St. Louis que prisent tant les véritables connaisseurs. Qu'on se rappelle bien cette adresse: *Café de l'Opéra*, 43, rue d'Orléans. Les gourmets nous sauront gré [illegible] que nous mettons à la leur indiquer.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL DE VILLE.

ALDERMEN.—Réunion à sept heures.—M. De Labarre occupe le fauteuil.

Message du Maire renfermant une lettre de quelques citoyens au sujet d'un chemin planchéié, etc.—Soumis au comité des rues et débarcadères.

Lettre de l'Hon. H. B. Eggleston, juge de la Cinquième Cour de District, demandant des meubles pour sa Cour.—Soumise au comité de finances.

Les Assistants font demander l'assentiment des Aldermen aux résolutions suivantes: Résolution ordonnant au commissaire des rues de mettre à exécution l'ordonnance de 1817 pour ramoner les cheminées, afin de prévenir les incendies. Déposée sur le bureau.—Résolution autorisant le contrôleur à donner des mandats pour le paiement de certains comptes. Adoptée.—Résolution autorisant le contrôleur à adjuger, après avis, le bail du marché Breton: à convertir en marché la maison d'école située à l'encoignure chemin du Bayou et Washington. Adoptée.—Résolution autorisant l'avocat assistant de la ville à appeler à la Cour Suprême du décret que la Deuxième Cour a rendu dernièrement contre la corporation et en faveur de personnes poursuivies pour violation des ordonnances. Adoptée.—Résolution autorisant le Maire à souscrire au journal officiel de la ville pour chaque membre du Conseil. Adoptée.

Résolution permettant au "Christian Advocate" d'avoir une petite machine à vapeur au No 112, rue du Camp.—Soumise au comité des rues et débarcadères.

Résolution faisant un don, à "l'Orphans' Home", Quatrième District, de certains terrains au Washington Cemetery.—Soumise au comité des rues et débarcadères.

Résolution des Assistants, accordant à M. Moraty le privilège de faire huit ascensions sur la place d'Armes.—Adoptée.

Plusieurs pétitions sont lues et soumises à différents comités.

Résolution de M. Howell permettant à chaque propriétaire de la rue du Canal d'exhausser son trottoir jusqu'au niveau des trottoirs entre Baronne et Philippa—Adoptée.

Résolution de M. Howell ordonnant le curage de la rue Claiborne—Adoptée.

Résolution de M. Vennard pour un nombre convenable de réverbères sur la Levée, au débarcadère des steamships—Adoptée.

Résolution de M. Wiltz ordonnant que la [illegible] enlevée des rues soit déposée dans la rue des Remparts, entre Louisa et Polland—Adoptée.

Le rapport du comité de finances et celui du comité des rues et débarcadères sont lus et adoptés.

M. Howell présente une ordonnance établissant une police et une garde de ville.—Déposée sur le bureau, à sa demande, jusqu'à la prochaine séance.

Le Conseil s'ajourne.

ALDERMEN ASSISTANTS—Réunion à 7 heures. M. Magioni occupe le fauteuil.

Message du maire refusant son assentiment au contrat pour des trottoirs dans les rues comprises entre Carondelet, Canal, Ursulines, Roman et Broad. Les propriétaires, dit-il, ont déjà employé d'autres personnes.—Soumis au comité des rues et débarcadères.

Le maire annonce au conseil que la cour du juge Eggleston et le bureau du juge Hunt manquent de meubles nécessaires.

Le rapport hebdomadaire du trésorier constate une somme de $2621 90 en caisse.

La question de l'ouverture de la rue Claiborne, depuis la rue de la Commune jusqu'à la rue Lafayette, soulève un vif débat. M. Holland se prononce en faveur de la mesure.—M. Hall s'y oppose; il ne croit pas que la corporation puisse faire cette dépense actuellement; il réfère le conseil à l'état des finances de la ville.—La résolution est adoptée par un vote de 7 contre 5.

Résolution des Aldermen ordonnant que des réverbères soient placés au débarcadère des bateaux à vapeur du Premier District et à celui du Deuxième District. Soumis au comité des rues et débarcadères.

Résolution des Aldermen ordonnant qu'une partie de la rue des Remparts soit remblayée.—Soumise au comité des rues et débarcadères.

Un grand nombre de pétitions sont lues et soumises à différens comités.

Lettre de M. J. B. Haughton, donnant sa démission de wharfinger du Premier District. La démission est acceptée.

Résolution de M. Lombard, fixant à cent piastres par mois le salaire du président du comité de finances—Déposée sur le bureau par un vote de 6 contre 5.

Le comité de finances recommande le paiement de divers comptes pour les dépenses courantes.—Le rapport est adopté.

Le rapport du comité des rues et débarcadères est lu et adopté, excepté la partie relativement à des ponts dans les rues Canal, Commune et Poydras, depuis la Levée jusqu'à la rue Baronne.

L'ordonnance relativement à la vente du bois et du charbon est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil s'ajourne.

OFFICIERS DU SHÉRIF.—M. E. T. Parker est entré hier dans l'exercice de ses fonctions de shérif de la paroisse d'Orléans. Il a nommé les officiers suivants:

MM. W. F. Seixschnaydre, Octave Audry, J. P. Walden, Edmond Frèret, Michel De Armas, George Morgan, Louis Gastinel, Calixte Trouard; Abraham Phillips, gardien de la prison de paroisse; A. P. Ellis, J. B. Guntz, Charles Fagot, F. M. Andrews, A. Duquercron, Pierre Gusman, Joseph Gros, L. J. Huard, N. Bernoudy, G. K. Rogers, Robert Swain, Louis Courcelle, Léon Fazende, R. Dalton, John S. Hurst, C. O. Le Blanc et W. A. Fitzgerald.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—Le général Wm Walker ne s'étant pas présenté, hier, à la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour répondre à l'accusation d'avoir violé la loi de neutralité de 1818, l'avocat de district a demandé que son cautionnement fût déclaré forfait. L'hon. Pierre Soulé, avocat du général, a réclamé le droit de paraître pour ce dernier. Le juge McCaleb a fixé les plaidoiries à vendredi prochain.

COUR SUPRÊME.—Voici les décrets que la Cour Suprême a rendus, lundi, 15 du courant:

John Martin, int., contre Mme Jules Benit, app. Appel de la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Le décret est maintenu.

O. P. Miller, agent du Granite Insurance Co., int., contre Stewart & Co, app.—Appel de la Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Le décret est renversé.

S. E. Hanna et autres contre David Pipes, app.—Appel de la Cour de District d'Est Feliciana.—Le décret est modifié. Le tribunal alloue à Elizabeth M. Reddin, int., une somme additionnelle de $87 85 accordée par la cour inférieure. Le reste du décret est maintenu et l'appelant est condamné à acquitter les frais. (Le juge Merrick n'a pas pris part à cette décision.)

W. R. Partee, trustee, app., contre la succession de H. R. W. Hill; Mary R. Lester, int. Appel de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le décret est maintenu. (Le juge Merrick n'a pas pris part à cette décision).

Edward S. Bodett contre Wm Lees & Co., app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le décret est renversé.

R. W. Rayne contre David Taylor & Co., app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le décret est maintenu, mais l'intérêt est fixé à cinq pour cent l'an (au lieu de huit) sur la principale somme accordée. (Le juge Merrick n'a pas pris part à cette décision).

S. J. Barr, app., contre J. P. Abrams, sa femme et autres. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le décret est maintenu.

Brinton Bennett contre James H. Wheeler, app. Appel de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le décret est maintenu.

Delphine Soudieu contre J. E. Faures, app. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le décret est maintenu.

Municipalité No 1 demandant une amélioration de la rue Bienville; Laurent Millaudon, int. Appel de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le décret est maintenu. (Le juge Buchanan n'a pas pris part à cette décision.)

John Golden et Wm Jenkins contre Samuel Thompson, app. Appel de la Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Le décret est renversé.

Succession de C. Pasquier: J. W. Dyas, curateur, app., contre Auguste Volnché, opp. Appel de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Le décret est maintenu.

George Gowans, app., contre John Roy. Appel de la Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Le décret est maintenu.

Bureau des Gardiens du Port; F. M. Scott et autres contre Geo. A. Fosdick, consignataire du navire *Robert Treat*, app. Appel de la Cour du Deuxième Juge de Paix de la Nlle-Orléans.—L'appel est mis hors de Cour. Le bureau est condamné à acquitter les frais.

Daniel Waddell et autres contre Alexander Scott et autres, app. Appel de la Cour de District d'Est Feliciana.—Le décret est renversé. (Le juge Merrick n'a pas pris part à cette décision.)

George le Brown et autres, app., contre Clew, son mari et autres. Appel de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'appel est mis hors de Cour.

W. C. Wilson contre Micajah Harris, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Le décret est renversé. Le tribunal accorde $511, avec intérêt, au demandeur et condamne le défendeur à acquitter les frais encourus à la Cour inférieure.

Bernard de Santos contre Chas. H. Taney, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans.—Le décret est renversé.

John S. Spencer contre Thomas et Charlotte Banister, app. Appel de la Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans. Le décret est renversé.

Charles Fonda, exéc. test. datif, app. contre G. L. Brown et D. N. Hennom. Appel de la Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans. Le décret est maintenu.

L'Etat de la Louisiane contre le Troisième juge de paix de la Nlle-Orléans;—G. Oser et sa femme demandant un mandamus.—L'ordre est refusé.

Charles Derbigny, exécuteur testamentaire de Vve F. J. Dehommer, app. contre Jules B. Trépagnier. Appel de la Cour de District de St Charles. L'appel est mis hors de Cour.

F. M. Fisk contre J. P. Todd app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. La Cour renverse le décret et ordonne une nouvelle audition de cause.

Hampden Green contre John Farron et sa femme; D. L. Shearer app.—Le décret rendu antérieurement par cette Cour est annulé. Le décret du tribunal est renversé. La Cour Suprême décide que l'opposant a un privilège supérieur à celui du demandeur Green.

Emma Lessepe, veuve de B. Richardson, app., contre J. J. Wicks. Appel de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Le tribunal renverse le décret et ordonne une nouvelle audition de cause.

PREMIÈRE COUR.—Le jury a déclaré Jacob Velve coupable d'avoir assailli Nicholas Miller avec intention de tuer.

Thomas Martin a été déclaré coupable de larcin; John Clark, d'être entré la nuit dans une maison, dans des intentions coupables.

L'avocat de district a demandé et obtenu la mise en liberté des personnes suivantes: D. H. Mervine, accusé de vol d'esclaves; M. D. H. Brooks, d'avoir offert de la résistance à un officier; Wm Keating, de vol; George Harnewitch, d'assaut à main armée.

—M. E. T. Parker, le nouveau shérif, et vingt-cinq de ses députés, se sont présentés hier à la Première Cour de District et ont été assermentés.

COUR DU RECORDER STITH.—George Stovall a comparu, hier, devant le recorder Stith pour avoir assassiné Mary Rey Durand, le 10 du courant, dans une maison de l'encoignure St-Jean et Perdido.—Catherine Cine, le seul témoin qui ait été interrogé, a déclaré avoir entendu, de très bonne heure, le cri de "au meurtre!" Elle courut chez Stovall, mais la porte était fermée, elle grimpa sur la barrière et vit distinctement l'accusé tenant la femme d'une main et de l'autre lui coupant la gorge avec un rasoir. La malheureuse lui cria de s'arrêter; il jeta le rasoir et alla se précipiter dans le puits d'où il sortit peu après.—Stovall n'a pas prononcé une seule parole tant qu'a duré l'instruction. Le recorder l'a envoyé devant la Première Cour de District pour meurtre.

Wm O'Neill a été condamné à quinze piastres d'amende pour avoir troublé la paix, rue Locust.

Michael O'Neill a dû acquitter une amende de vingt piastres parce qu'il a essayé de dompter un mulet sur une place publique.

Edward Cook devra répondre, le 21 du courant, à l'accusation d'avoir poignardé Michael Ryan, au coin des rues Lafayette et Howard.—Cautionnement.

Wm Condon est accusé d'avoir, avec d'autres individus, terrassé Robert Muir et de lui avoir volé soixante-dix piastres en argent et un billet de quarante piastres.—En prison jusqu'au 18 du courant.

COUR DU RECORDER FABRE.—William Williams a été écroué sous prévention d'être entré chez M. E. F. de Breton dans des intentions coupables. M. De Breton dit qu'il l'a trouvé caché sous son lit, lundi soir.

John Breton se plaint d'avoir été assailli par Louis Candell, second du bateau à vapeur Magnolia.—Cautionnement; interrogatoire au 21 du courant.

F. Gray et W. Hollander, accusés de vagabondage, sont en prison.

Le recorder a mis hors de cour l'accusation d'assaut et batterie portée contre Nodal Ragévitch, et celle de larcin contre l'esclave Louis.

COUR DU RECORDER SOLOMON.—Isaac Palmer, accusé d'avoir poignardé un matelot du nom de McKay, a été conduit, hier, par la personne qui lui avait servi de caution.

COUR DU RECORDER ADAMS.—Joseph Mc Graw et Wm. J. Bruce, jeunes garçons, ont été arrêtés dans le Quatrième District. On les soupçonne d'être de ceux qui ont ouvert la vitrière de M. W. Montgomery. Ils avaient un revolver, trois couteaux et la serrure de la vitrière; son compagnon avait trois couteaux. M. Montgomery a reconnu ces articles et déclaré qu'ils lui appartiennent. L'instruction aura lieu bientôt.

F. Duval, second de la barque espagnole *Druda*, a été arrêté, pour des raisons que nous ignorons, à la demande du consul espagnol.

ENQUÊTE.—Le coroner Daunoy a tenu, hier, une enquête, près du dépôt du chemin de fer de Jackson, sur le corps de John C. Gover. Verdict: maladie de cœur. Gover était né dans l'Etat de la Georgie et avait 34 ans.

BLESSÉE.—Mary Ann Waldron a été renversée et grièvement blessée, hier soir, dans la rue St Charles, par la charrette de L. Geiser. On l'a transportée à l'Hôpital. La police a arrêté Geiser.

FEUILLETON.

LE PRIX DU SANG.
(Scènes de la vie arabe.)

XVIII. *Suite.*

Tout à coup les tentes des chrétiens apparurent au voyageur, qui se prit à trembler vertement et voulut tourner bride, mais trop tard; car des cavaliers envoyés en reconnaissance dans la plaine l'aperçurent et piquèrent droit à lui.

"La fuite me compromettrait, pensa judicieusement Miloud qui se retrempait, comme les fortes natures, dans l'imminence du danger:—Il faut suivre sa destinée!.... Allons aux chrétiens!" Lorsqu'il se vit à petite portée des cavaliers, le messager de l'émir se dressa sur ses étriers et agita au-dessus de sa tête, la lettre qui devait le protéger.

—*Carta! carta!* cria-t-il à pleins poumons. (*Carta*, par ce mot du patois moresque, tous les courriers arabes désignent les dépêches dont ils sont chargés par ou pour les chrétiens).

Le chef de la patrouille était un sous-officier de chasseurs d'Afrique qui savait un peu d'arabe.

—Quelle est cette lettre? demanda-t-il à Miloud en le couvrant d'un regard soupçonneux.

—C'est un message du seigneur Abd-el-Kader, répondit notre boiteux, tout ébloui d'entendre des mots arabes sortir d'une bouche chrétienne.

—Et c'est toi que l'émir a choisi pour messager? reprit le sous-officier en riant, toi, couvert de guenilles?

—Ne vois-tu pas le cachet de Sidi Abd-el-Kader, répondit Miloud, blessé dans sa vanité, lui qui se croyait magnifique sous son kaban neuf.

—Enfin, tu t'expliqueras devant le colonel. Marche devant nous.

Sur l'ordre de leur chef, deux cavaliers se placèrent à la droite et à la gauche du pauvre nègre qui, regardant alternativement les visages basanés et peu gracieux de ces hommes armés d'un grand sabre, d'un fusil et d'un pistolet à crosse luisante, eut grande envie de se repentir d'avoir accepté l'honneur d'une mission devenue plus que difficile.

Chemin faisant, le sous-officier, jeune Parisien d'humeur légère, voulut sonder le courage du messager de l'émir et rire un peu à ses dépens.

—Sais-tu ce qui pourrait bien t'arriver? dit-il à Miloud.

—Je ne suis pas dans les secrets de Dieu... il arrive tant de choses tous les jours!

—Essaie de deviner!

—La sorcellerie est un grand péché.

—Alors écoute, et suis bien mon raisonnement: nous sommes affamés dans notre camp.

—Affamés! s'écria Miloud, quand vous avez la plaine et la ville pour vous nourrir, et la mer où nagent tant de poissons....

—La plaine est coupée par les coureurs d'Abd-el-Kader, et c'est en vain qu'on y chercherait un mouton. La ville est épuisée, parce que la mer est si furieuse depuis plus d'un mois, qu'aucun batiment n'ose s'y montrer. Quant aux poissons, nous ne les aimons pas, nous autres chrétiens.

—Si j'avais su cela, interrompit naïvement Miloud, je t'aurais apporté du Kouskous.... Mais comment donc pouvez-vous vivre?

—Nous vivons fort mal.... nous mangeons ce que nous trouvons....

—Et que trouvez-vous? des racines de lentisque, des artichauts sauvages, des escargots....

—Et, de temps à autre, des Bédouins de Sidi Abd-el-Kader! dit tout naturellement le sous-officier, accompagnant ces mots d'un claquement de langue, énergique expression d'un appétit satisfait ou à satisfaire.

Miloud crut avoir compris, et il frissonna; mais il aima mieux douter de sa pénétration:

—Des Bédouins de Sidi-Abd-el-Kader! s'écria-t-il; où les trouvez-vous?

—Dans la plaine, dans les gorges du Tlelat.... Le jour, la nuit, par hasard en cherchant beaucoup.... Ainsi, par exemple, aujourd'hui et la nuit dernière.

—Eh bien?

—La nuit dernière, nous avons trouvé un jeune drôle de la tribu des Garabas qui se promenait sur une jument superbe.

—Mebrouk, interrompit Miloud, Mebrouk monté sur Messaouda.... je le connais et je l'aime.

—Il était excellent.

—Comment! il était! il est toujours excellent, je pense.

—Mais non, puisque nous l'avons mangé ce matin.

—Vous l'avez mangé! bégaya Miloud, qui, se souvenant des coutumes de son pays, ne croyait pas la chose invraisemblable. Hélas! hélas! mais c'est un enfant!

—Raison de plus, parbleu! Toi, mon ami, tu es vieux, tu es maigre, tu es sale, tu dois être dur en diable.

—Est-ce que vous penseriez à me dévorer?

—Nous avons terriblement faim!... Songe que nous sommes là-bas dix mille.

—Mais je suis un parlementaire! s'écria le pauvre nègre dont les dents grinçaient d'épouvante.

—J'entends bien, mais la faim ne parlemente pas.

—Alors, porte ma lettre et laisse moi m'en aller!

—Il est trop tard, nous sommes au camp, répondit le sous-officier toujours sérieux.... Après cela, je te l'ai dit, tu es vieux, maigre et malpropre, peut-être en seras-tu quitte pour la peur.... Récite ton chapelet.

Le sous-officier abandonna Miloud à ses noires réflexions, et traduisit à ses cavaliers le divertissement qu'il venait de se donner. De bruyans éclats de rire accompagnèrent cette traduction.

—Pourquoi cette gaîté? demanda piteusement Miloud au maréchal-des-logis.

—Parce que je leur ai dit que tu comptais sur ta vieillesse pour échapper à leurs marmites.... Dam! ils ont terriblement faim, ces pauvres diables..... et leurs dents sont bonnes....

Miloud arriva demi-mort devant la tente du colonel commandant supérieur du camp; et apercevant Mebrouk et Messaouda, il les prit l'un et l'autre pour leurs ombres. Mebrouk courut à lui, l'aida à mettre pied à terre et lui serra la main.

—Tu es donc vivant, bien vivant? bredouilla Miloud en contemplant Mebrouk de la tête aux pieds, pendant qu'on était allé prendre les ordres du colonel.

—Tu le vois...... Qui t'a fait croire à ma mort?

—Les chrétiens ne t'ont pas mangé?

—Es-tu devenu fou?

—Les chrétiens sont affamés, m'a-t-on dit, et mangent les Arabes.... Je suis menacé du couteau, de la broche et des charbons.

—Ils t'auront pris pour un âne en te promettant le sort qu'ils ont fait au mien; mais rassure-toi, les chrétiens ne sont pas méchans, et tu seras bien traité.... On t'appelle; va vite.... nous aurons à causer....

Miloud remit au colonel la lettre de l'émir, et cette lettre fut expédiée à Oran, au maréchal Clauzel. Miloud eut carte blanche pour se promener dans le camp, en attendant la réponse du maréchal; on lui offrit des vivres, et il n'en pouvait croire ses yeux et ses oreilles en recevant une si large hospitalité.

—Maintenant, assieds-toi et parlons de mes ennemis, lui dit Mebrouk. Qu'es-tu venu faire ici?

—Nous parlerons de tes ennemis et de ton amie qui t'envoie ce chapelet, répondit Miloud, mais lorsque j'aurai fait une visite au juif Salomon.

—Que lui veux tu?

—Tu le sauras.... où le trouverai-je?

—Dans cette maison de bois, sur laquelle flotte un petit drapeau, à cent pas de nous.

—Très bien.... merci.... à bientôt.

—Conduis-toi prudemment.... Salomon est un espion d'Abd-el-Kader.... On le surveille depuis quelque temps.

—Je sais bien ce qu'il est.... Sois sans crainte.

Miloud se dirigea d'un pas sautillant vers la baraque de Salomon: son esprit courait plus vite que ses jambes, et sa tête se remplissait, de nouveau, de tous les beaux rêves que la frayeur avait, une fois déjà, fait évanouir.

Par un hasard dont Miloud s'applaudit, Salomon était seul dans sa boutique, et retranché derrière le comptoir où il débitait du tabac, des pipes, de l'anisette et des comestibles. Le juif accueillit le nègre avec une certaine défiance, et il le regarda obliquement avant de lui parler.

—Je suis chargé d'une lettre pour toi, dit Miloud.

—D'où vient cette lettre?

—Tu es bien Salomon-Isaac, né à Fez?

—Sans doute.

—La lettre est de Sidi-Khalaf-ben Chérif, mais elle est écrite au nom de l'émir Abd-el-Kader.... Ne fais pas l'étonné, je suis un fidèle, regarde-moi.

—Donne le papier, répondit le juif, après avoir jeté un coup d'œil de précaution vers sa porte ouverte sur l'une des rues du camp.

A peine Salomon eut-il parcouru la lettre, que son visage s'épanouit, son regard brilla, et qu'un radieux sourire couronna ses lèvres. Enchanté de cette métamorphose, Miloud tendit ses deux mains larges comme un grand plat.

—J'ai cent douros à te compter, dit Salomon....

—Juste! interrompit Miloud en trépignant de joie et souriant à son tour, mais à bouche ouverte, bouche fendue jusqu'aux oreilles.—Cent douros! pas un boudjou de plus, pas un mouzouna de moins.

Le juif ouvrit un tiroir et fit sonner, en les palpant, quelques écus; le cœur de Miloud palpita; le pauvre homme entrevit le paradis de Mahomet.

—Je n'ai pas là tout cet argent, dit Salomon; c'est une grosse somme que cent douros....! Mais attends-moi pendant quelques instans, garde ma boutique que je te confie, je vais aller chercher ce qui me manque.

—Fais donc vite et compte sur ma loyauté, répondit Miloud, charmé de la politesse et surtout de la confiance insolite du fils d'Israel et de Jacob.

Le serviteur de Meryem recommençait, pour la troisième fois, à énumérer sur ses doigts les mahboubs que lui promettait sa richesse, lorsqu'un planton du commandant supérieur vint lui intimer l'ordre de le suivre.

—Je ne peux pas t'obéir, exprima Miloud par gestes et grimaces, je garde la maison d'un ami.

Salomon entra aussitôt dans sa cabane, et dit à Miloud:

—Dépêche-toi d'en finir avec le colonel, puisqu'il te réclame, et reviens me trouver, j'ai en poche ton argent.

Ces bonnes paroles, accompagnées d'un signe d'intelligence, comblèrent de joie notre boiteux; il se leva et suivit le planton de son pas le plus rapide.

Le colonel se promenait en compagnie de son interprète, devant sa tente, et il regardait avec une sorte de pitié, mêlée de sévérité, Mebrouck occupé à faire boire Messaouda dans une gamelle de troupe, lorsque Miloud lui fut présenté.

—Ote ton caban, dit le colonel au nègre, après l'avoir attiré près de Mebrouk.

—Pourquoi? demanda Miloud.

—Pour te prouver que j'ai le droit de te faire pendre, voilà tout.

Et, comme le malheureux messager demeurait immobile, atterré par cette réplique, deux hommes du poste le dépouillèrent du vêtement qui naguère faisait sa gloire.

—*Par les sources du paradis!* ce chrétien est un fou dangereux, marmota Miloud; et il se remit en mémoire l'appétit vorace dont le sous-officier de chasseurs d'Afrique l'avait menacé.

[*A continuer.*] A. DE GONDRECOURT.

Combien de fois entendons-nous des personnes demander ce qu'elles doivent prendre pour se débarrasser des violentes crampes qu'elles ont tous les soirs. Elles n'ignorent pas qu'elles souffrent ainsi parce qu'elles font un abus des fruits et des légumes de la saison, et boivent ensuite une douzaine de verres d'eau glacée. Nous dirons à ces personnes d'avoir toujours chez elles une bouteille des AMERS D'HOSTETTER, remède infaillible pour les crampes, les spasmes, le cholera morbus, etc., qui proviennent généralement de l'abus des fruits, etc. Les familles qui consultent leurs intérêts doivent se procurer ces Amers que les pharmaciens vendent à raison d'une piastre la bouteille; on en a pour toute la saison.
A vendre par tous les pharmaciens et marchands, et par J. WRIGHT & Co,
17 nov—3f r et c 21 et 151, rue de Chartres

ATTENTION.
Vente de 75 caisses de chaussures.
Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de 75 caisses de chaussures qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Blache & Léaumont, No 77 rue de Chartres.
Conditions—comptant.

L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à l'encan par E. B. Sykes, aujourd'hui à 11 heures, à l'entrepôt Webster, encoignure Magasin et Lafayette, de 175 barils vieux whisky Rye, et 200 barils alcool.

Vente de Marchandises sèches.
Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin d'encan de Blache & Léaumont, No 77 rue de Chartres.

Fabrique à Vapeur DE VETEMENTS DE LA LOUISIANE.
165 et 167, rue du Canal.
Nous appelons l'attention des habitants et marchands sur notre stock de vêtements pour habitations, l'assortiment le meilleur, le plus complet, qui ait jamais été présenté sur un marché du Sud.
Les nombreux éloges que nous avons reçus des patrons de notre établissement, dont nous sommes prêts à exhiber les preuves, nous justifient dans l'assertion que les habitants, qui veulent que leurs nègres soient confortablement et économiquement vêtus, feront bien de venir nous rendre une visite et d'examiner nos marchandises, avant de faire leurs emplettes.
18 nov—1m HEBRARD & Co.

AVIS.
Le soussigné achète les scrips des compagnies d'assurances Crescent, Home, Marchands, Sun et Louisiane, ainsi que les actions des compagnies de chemins de fer Opelousas et Jackson.
18nov—3f LEWIS & FINLEY, 114 rue de la Commune

M. PLOUGH, DENTISTE, 22, rue Bourgogne,
CONNU avantageusement et depuis longtemps à la Nouvelle-Orléans, a l'honneur d'annoncer à ses amis qu'il a repris sa profession de Dentiste et qu'on le trouvera à son bureau, No 22, rue Bourgogne entre Canal et Douane, où il exécutera toutes les opérations dentaires.
POSE DE DENTS [illegible] d'après les procédés les plus nouveaux, depuis une dent jusqu'à un ratelier complet. Le tout à des prix raisonnables.
Heures d'opération, de 8 à 5 heures.
14 nov—6m

Couvertures françaises.
REÇU par divers navires du Havre—200 balles couvertures françaises, de la marque célèbre et estimée, PAS, à vendre par ED. GAUTHERIN & Co.
15nov—15f

UNE demoiselle arrivant de France, et possédant parfaitement la méthode de l'abbé de l'Epée, désire trouver une place comme institutrice de sourds-muets. Elle préférerait que ce fût pour voyager.
S'adresser à l'institution de Mme Charpaux, chemin du Bayou, entre les rues Claiborne et Derbigny.
15nov—1m

REÇU par le Johannisberg du Havre, un assortiment de veaux cirés, tiges et avant-pieds Lemoine. Notre maison se recommande par son bon marché, de doublures françaises, veaux vernis de trois fabriques, satins, prunelles, formes et crépins.
Un assortiment de meules à repasser, à des prix modérés. DUFAUT & Co,
15 nov—1m 91 rue Royale

EN débarquement du navire Hebrew capitaine Sheppard, de Bordeaux: 25 barriques vin rouge Margaux. A vendre par V & E MAIGNAN, 30 rue St-Louis. 18nov

EN débarquement du navire Louisiana, capitaine [illegible], de Bordeaux: 47 caisses quarts Marie-Brizard & Roger, 125 do de 12 bouteilles vin rouge Margaux, 250 do 12 do do Pauillac, 150 do 12 do do St Estèphe. A vendre par V & E MAIGNAN, 30 rue St-Louis. 18 nov

EN débarquement du navire Louisiana venant de Bordeaux: 40 barriques vin rouge Pauillac; 10 do do Montferrand; 10 do vin blanc Haut Sauterne; 20 barils do do; 200 caisses do do; 500 do vin rouge Cantenac; 500 do do St. Julien; 15 quarts vieux cognac J. H. Baron, 1842; 20,000 bouchons fins; 20 barriques vin rouge B & P. A vendre par C. CAVAROC & Co, 144 rue Royale. 18 nov—6f

350,700 cigares de la Havane, importés directement, comprenant les plus grandeurs et des marques les plus renommées, venant d'être reçus en magasin et à vendre par FERNANDO CARDELLACH, 23 rue Tchoupitoulas, entre Gravier et Natchez, au premier. 18nov

50,000 cigares du Mexique, en boîtes de 250 et 100 chacune, en magasin et à vendre, aux plus bas prix, pour clore une consignation, par FERNANDO CARDELLACH, 23 rue Tchoupitoulas, entre Gravier et Natchez au premier. 18nov

20 balles tabac du Mexique, pour capes et tripes, en magasin et à vendre aux plus bas prix par FERNANDO CARDELLACH, 23 rue Tchoupitoulas, entre Gravier et Natchez, au premier. 18nov

GOYAVE, gelée et pâte—12 caisses de 30 douzaines chacune, venant d'être reçues en magasin et à vendre par FERNANDO CARDELLACH, 23 rue Tchoupitoulas, entre Gravier et Natchez au premier. 18nov

POMMES DE TERRE—500 barils Mechanics de la Louisiane, en magasin.
OGNONS—200 barils ognons rouges et blancs du Nord, en magasin.
POMMES—50 barils Pippins Prior Reds en parfait état pour être expédiées.
POMMES DE TERRE—400 barils grosses pommes de terre bleues, en magasin et à vendre par CHOPARD & MARKS, 53 rue Tchoupitoulas. 18 nov

EN débarquement du brick Louisiana, de Gênes, et de Malaga—200 planches marbre blanc de Carrare; 1500 paniers huile Bacigalupi en grandes et demi bouteilles; 600 caisses macaroni, vermicelli d'Italie; 4 caisses essence de Bergamotte; 10 caisses thon à l'huile; 10 do saucissons de Bologne; 4000 [illegible] ail; 30 1/4 de pipe vin vieux de Sherry; 30 1/4 de pipe vin doux de Malaga; 2500 caisses raisins DR; 300 demi caisses do do; 200 quarts de caisses do do; 425 caisses figues de Malaga; 50 do limons; 100 [illegible] tapis. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson. 18nov

ARDOISES—200 caisses, 1/4 et 1/2 boîtes, en magasin et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 25 Vieille Levée. 18nov

HUILE DE BALEINE—3000 gallons huile préparée pour l'hiver. A vendre par W F VREDENBURGH & Co, 25 Vieille Levée. 18 nov

HUILE DE LIN—1500 gallons huile vierge, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 25 Vieille Levée. 18 nov

PRUNEAUX D'ENTE—150 caisses pruneaux d'Ente, en bocaux, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 25 Vieille Levée. 18nov

EAU DE VIE de New-York—54 futailles, 1/4 et 1/8 en magasin. A vendre par W F VREDENBURGH & Co, 25 Vieille Levée. 18 nov

MUSCADE—4 caisses muscade de première qualité, en magasin. A vendre par W F VREDENBURGH & Co, 25 Vieille Levée. 18 nov

HARENGS—[illegible] harengs d'une livre, en débarquement. A vendre par W F VREDENBURGH & Co, 25 Vieille Levée. 18 nov

SABOTS SOULIERS
EN débarquement de la barque "Hebron" de Bordeaux—40 douzaines SABOTS-SOULIERS pour tous les pieds et tous les goûts, à vendre par D. PITOU & Co, encoignure Cirque et Poydras.
M. D. Pitou a transporté son magasin de l'encoignure Dauphine et Douane à l'encoignure Cirque et Poydras. 16 nov—12f

No 108 LAMPES. No 108
F. GREFFOZ, lampiste, rue de Chartres No 108—Spécialité de lampes Carcel modérateur, lampes porcelaine bleu de Sèvres, bronzes et candélabres, verres et mèches pour lampes. Fait le nettoyage et les réparations de lampes. Location de lampes pour soirées. 18 nov—3m

CUISINE BOURGEOISE, AU PETIT GOURMET,
21, rue St Philippe, entre Levée et Condé, TENU PAR ANTONY.
Table d'hôte, principal repas à 3 heures après midi, [illegible] les autres tables de restaurant, on y sert à toute heure de la journée.
Comestibles de la première fraîcheur, mets variés, propreté, soins constans, telles sont les qualités principales de l'établissement, dont il est facile de s'assurer. 8 sep—4m

A VENDRE. 20 MULES MEXICAINES, forte taille. S'adresser encoignure Gravier et St Fernand, à J. NAVARRE.

LIBRAIRIE PAYA, 80, rue de Chartres.
Reçu par le Mobile:
[illegible] Musée de Versailles
[illegible] Paris et les Parisiens
Grandville—Les Fleurs animées
Jules Gérard—La Chasse au lion, ornée de gravures dessinées par Gustave Doré
[illegible]
Flourens—De la Longévité humaine
Lanfrey—L'Eglise et les philosophes
P. Louis Courier—Œuvres complètes
Jules Simon—La Religion naturelle
Xavier de Montépin—Les Chevaliers du Lansquenet
Gérard de Nerval—Œuvres diverses
[illegible]
Mme Castille—Portrait politique du prince Gika
2000 Brochures illustrées.
18 nov L. COPPENS & Co.

Librairie Catholique MICHON & DESPORTES, 200.......Rue Royale.......200
VIENNENT de recevoir par les quatre derniers navires venant de France, un assortiment de:
LIVRES DE PRIERES Français, Anglais, Espagnols et Allemands.
LIVRES CLASSIQUES De tous les auteurs modernes, suivis dans les meilleurs collèges de France.
OBJETS DE RELIGION Chapelets, médailles, christs, bénitiers, etc.
FLEURS ARTIFICIELLES Tous les articles nécessaires pour faire des fleurs artificielles et un grand choix de jardinières, pots, vases des modèles les plus nouveaux.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE Calices, ostensoirs, encensoirs, chandeliers, burettes, lampes pour autels, [illegible]
ALMANACH POUR 1858.
12,000 almanachs calculés pour la Nlle-Orléans, $1 50 le cent.
18nov

DÉBALLAGE CHEZ LION & PINSARD, 65 & 68 rue Royale, encoignure Bienville,
D'UN assortiment complet de marchandises pour l'automne et l'hiver, en: Articles et objets de fantaisie; Merceries; ganteries; et passementerie; Bonneterie; ganterie; broderie; Peignes, bijouterie fine et imitation; Bijouterie pour deuil; verrerie et cristaux; Porcelaines, lampes modérateur; corsets; Cheveux pour tailles et frisettes, ombrelles; Chemises pour messieurs, dames et enfants; Gants de peau, de Jouvin; fausses fourrures; Cols; parures, cols et manches; éventails; Fourrures, parfumeries, mouchoirs; Foulards; valenciennes, cols; colliers; Cravates; gants amazones; guêtres; Devants de chemises; bretelles; jarretières; Bronzes et imitations; statuettes; biscuits; Pendules et candélabres; armes; capsules; Coutellerie, armes de Flobert, de toutes tailles; Cirage, poignards; tabletterie; boîtes; nécessaires; Papiers; cannes à odeurs et à liqueurs; Jeux de toutes sortes; &c. &c. &c.
Commission pour New York et Paris, prix très modérés. 18nov

FRANKLIN ROBERTS, No 20, rue du Camp, Nlle-Orléans, Au-dessous du "City Hotel,"
Importateur et marchand en gros et en détail, D'articles de fantaisie, variétés, coutellerie, INSTRUMENTS DE MUSIQUE, Pistolets de Colt, Brosses, peignes et parfumerie.
Une grande variété d'ARTICLES DE CHASSE. Toutes sortes d'articles français, allemands et anglais, [illegible]
Montres, bijouteries, argenterie et plaqué, etc.—Montres et bijouterie fines etc., réparées et garanties.
Prix raisonnables. 18nov—6f

SOCIEDAD ESPAÑOLA DE BENEFICENCIA MUTUA.
Los miembros que componen esta Sociedad, se reunirán en Asamblea General Extraordinaria el viernes 20 del corriente, á las 6 en punto de la tarde, en la Sala de Washington, calle de San Felipe, entre las de Real y Borbon, para adoptar los nuevos Reglamentos.
Se recomienda la mayor puntualidad.
Por orden del Sr. Presidente,
JOSÉ MERENE Y HORTA, Secretario.

AVIS.
Les bureaux de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans ont été transférés à l'encoignure des rues Canal et St Charles. 4 nov—1s

AVIS.
M. CYPRIEN DUFOUR, avocat, a transporté son bureau au No 84, rue Bienville. 2sep—1m

A UN HABITANT.—Un Cultivateur ayant travaillé au Texas, désire trouver une place d'économe pour une habitation, [illegible] S'adresser au bureau de l'Abeille. 12 nov—1f

Barils de whisky.
DEMANDE de barils de whisky par ULGER LAUVE, 50, rue Carondelet. Au rez de chaussée, bureau de derrière.

EN débarquement du navire Mulhouse, du Havre: 20 meules fromage de gruyère nouveau. A vendre par HENRY VALETON, 93, rue St Louis. 12 nov

A LOUER.
POUR entrer en jouissance de suite [illegible] deux emplacements sur lesquels se trouvent deux GROCERIES BIEN ACHALANDÉES, [illegible] 9 nov—eo30

Avis.
M. ALFRED DOLHONDE est associé à nos affaires, à partir d'aujourd'hui, sous la raison J. S. WALLIS & Co. JOHN S. WALLIS. Nlle Orléans, 2 nov 1857. 1m

GANTS français—Le soussigné offre de vendre, à l'amiable au détail, à prix réduits, une facture de beaux gants français. S'adresser au No 47, rue des Magasins, vis à vis l'Arcade de Banks, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. BERNARD TURPIN. 17 nov

EN débarquement du navire [illegible], venant de Bordeaux: caisses de sardines de Nantes, [illegible]. A vendre par HENRY VALETON, 93 rue St Louis. 17 nov

EN débarquement du navire Louisiane, arrivé de Bordeaux: 30 caisses abricots à l'eau de vie, à vendre par X LAMBERT 62 rue des Magasins. 17 nov

AUX FAMILLES.
DEMANDE. Une jeune dame parlant avec la même facilité les langues anglaise, française et allemande, désire trouver une place comme institutrice [illegible] S'adresser au bureau de l'Abeille. 14 nov—12

Cheval de selle à vendre.
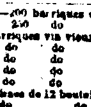
Un beau cheval bai, allant l'amble et le traquenard. On peut le voir à l'écurie de M. Van Reeten, rue Toulouse, près Bourgogne. Pour le prix, s'adresser au No [illegible], passage de la Bourse, bureau de devant au premier. 17 nov—6f

VINS—400 barriques vin ordinaire de Bordeaux; 250 do do pour familles; 25 barriques vin vieux Boyer Canon; 20 do do Château Margaux; 25 1/2 do do St Estèphe; 20 1/2 do do Cantenac; 20 1/2 do do St-Julien; 2000 caisses de 12 bouteilles vin St Julien; 50 do do St Laurent; 500 do do St Julien; 200 do do Château Margaux; 100 do do Boyer Canon; 100 do do Cantenac Vve Buchelet; 50 do do Château Lanessan; 200 do 24 1/2 bouteilles [illegible]; 250 do do Pape Clement; 250 do 12 do vin blanc. A vendre par A. CARRIERE & Co, 25, rue Vieille Levée. 17 nov—1m

Champagne et Bourgogne.
100 paniers de 12 bout. champagne Heidsick; 100 do 24 1/2 do do; 100 paniers de 12 bouteilles champagne [illegible]; 75 do 24 1/2 do do; 100 caisses Bourgogne mousseux vieux cépage; 50 do do Chambertin; 25 do do Clos Vougeot; 50 do do Richebourg; 15 do do Romanée. A vendre par A. CARRIERE & Co, 25 rue Vieille Levée. 17 nov—1m

EN débarquement du nav. Louisiane, de Bordeaux: 150 caisses cerises à l'eau-de-vie, 500 caisses de 12 bouteilles vin St. Julien. A vendre par A. CARRIERE & Co, 25 rue Vieille Levée. 17 nov—15f

CHAMPAGNE—150 paniers champagne Heidsieck Piper en grandes et demi bouteilles, en débarquement du navire Wm Prescott, de New York. A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 147 rue Royale. 17nov

EN débarquement du navire Hebron, de Bordeaux: 40 barr. vin rouge St Emilion, excel. vin de famille; 40 do do St Julien Médoc; 20 do do Chât. Margaux; 20 do do Chât. Léoville; 12 do do Chât. Lafite; 115 caisses de 12 bouteilles Haut Brion; 100 do do 24 1/2 do; 100 do do 12 do St Estèphe Médoc; 120 do do 24 1/2 do Chât. Margaux; 20 do do 12 do do; 100 do do 12 do Chât. Lafite; 50 do do 24 1/2 do do; 105 do blanc 12 do Haut Sauterne; 150 do do 24 1/2 do do; 10 bonbonnes bouchons fins, superfins par sacs de 500 chaque. A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 147 rue Royale. 17nov

BOUTEILLES vides—75 paniers bouteilles bordelaises vides, de 20 grosses; 25 paniers bouteilles bordelaises à cachets-Cognac. En débarquement du navire Hebron. A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 147 rue Royale. 17nov

EN débarquement du navire Louisiana, de Bordeaux: 20 quarts cognac [illegible]; 40 barriques vin rouge St Julien Médoc; 300 caisses do 12 bouteilles [illegible]; 100 do do 24 1/2 do Gruau Larose; 75 do do 24 1/2 do do; 100 do do 12 do Château Margaux; 50 do do 24 1/2 do do. Sous les clés de la Douane. A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 147 rue Royale. 17nov

HUILE d'olives—300 paniers huile d'olive, grandes bouteilles de J Piaguet; 150 paniers huile d'olive, demi do do. A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 147, rue Royale. 17nov

SALAISONS—100 caisses olives verdales; 100 do capres fines; 100 do cornichons; 25 do olives farcies; 50 do anchois à l'huile; 25 do saumon conservé. A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 147, rue Royale. 17nov

ABSINTHE—175 caisses absinthe suisse, de la marque E Pernod & Lecoultre. A vendre par NUMA LACOSTE & Co, 147 rue Royale. 17nov

Glaces! Glaces! Glaces! G. DUPUY, Doreur, No 61, rue Royale.
PRÉVIENT sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir [illegible] un bel assortiment de glaces, [illegible] Dorure et réparation [illegible] 8 oct—6m

J. LEVOIS & CO., Au coin des rues Canal et Bourbon.
NOUS avons l'honneur de prévenir les dames que nous avons reçu par les navires Johannisberg, Crest of the Wave, Gitchrist, et Mulhouse, Notre assortiment complet de: **Nouveautés** En SOIERIES, BRODERIES, LINGERIE, CONFECTION, CHALES, FOURRURES, ROBES D'OPERA, DENTELLES, GANTERIE, &c.
Et que nous en ferons l'ouverture LUNDI 16 courant.
17 nov—6 J LEVOIS & Co, encoignure Canal et Bourbon

CHALES tricot de Rambouillet, châles blancs et couleurs diverses. J LEVOIS & Co, enc. Canal et Bourbon. 17 nov

Marchandises sèches
Pour un demi-million de piastres!
VENTE AU COMPTANT à des prix d'une incroyable modicité,
A L'ENSEIGNE DU GOLDEN FLAX, 126, rue du Canal, Entre les rues Royale et Bourbon.
Embrassant le plus FORT ASSORTIMENT qui ait jamais été offert sur ce marché, à savoir:
SOIERIES NOIRES et de couleur, en pièces et en robes;
MERINOS et toutes sortes d'ETOFFES DE LAINE UNIES et imprimées pour ROBES;
MANTEAUX ET CHALES, GRANDE VARIÉTÉ;
BRODERIES ET DENTELLES de toutes sortes.
OBJETS DE BONNETERIE, laine, coton, soie, et douzaine de robes;
Toute espèce de MARCHANDISES POUR MAISONS, comprenant DRAPS DE LIT EN FIL ET EN COTON; COUVERTURES ET COURTEPOINTES; RIDEAUX EN COTON FILÉ et RIDEAUX EN DAMAS, EN SOIE FILÉE; RIDEAUX EN MOUSSELINE brodée et en dentelle; LINGE DE TABLE et linge de table damassé, par yarde ou par pièce.
UN GRAND ASSORTIMENT de marchandises domestiques, convenables pour les FAMILLES et les HABITATIONS, comprenant des cotons bleus blanchis, pour chemises, larges d'une [illegible]
130 paires de COUVERTURES, blanches et de couleur, larges et fortes, pour nègres.
Tous les articles seront marqués et prêts pour la vente, AUJOURD'HUI, au premier et au second étages.
Les acheteurs de la campagne seront satisfaits, car notre magasin en gros est parfaitement assorti.
Nous n'avons recours à aucun CHARLATANISME, mais nous sommes heureux de vendre notre GRAND ASSORTIMENT dans le plus bref délai possible.
16 nov—8 P & E REILLY & Co. 126 rue du Canal

Châles! Châles!!
A UNE GRANDE REDUCTION DE PRIX.
3000 Châles carrés et longs, tout laine, dessins du dernier genre, pour être vendus de suite.
—EGALEMENT—
150 douzaines GILETS DE DESSOUS, de mérinos et cachemire, pour dames et enfants.
Une caisse JUPONS ET CALEÇONS véritable flanelle, brodés, pour dames.
Toutes ces marchandises seront offertes à un BON MARCHÉ EXTRAORDINAIRE, car nous voulons les vendre immédiatement.
13nov—6f P & E REILLY & Co, 126, rue du Canal.

$50,000 De marchandises sèches!!!
LE PLUS GRAND SACRIFICE DE MARCHANDISES *Qui ait été fait jusqu'à ce jour.*
Nous vendrons à partir de lundi, 16 novembre, $50,000 De marchandises fraîches à un sacrifice immense, incroyable. [illegible] La vente est positive et nous garantissons aux dames et au public en général que ce n'est pas du HUMBUG! Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus.
Le stock se compose des articles suivants: [illegible]
U. LABOUISSE & Co, Maison Rouge, No 1, Près du marché aux légumes. 17 nov

Ouverture de Nouveautés d'automne et d'hiver.
Grande réduction de prix A cause de la crise financière.
D. P. SCANLAN & Co.
OFFRENT, la totalité de leur stock de Mérinos, Broderies, Dentelles, nouveautés, Confections et modes à des prix d'une réduction sans précédent, Nos 12 et 14, RUE DE CHARTRES. Vente positive. 17 nov—2f

F. MALARD & Co. Nos 58 ET 60, RUE DU CANAL, ENCOIGNURE VIEILLE LEVÉE.
NOUS venons de déballer un grand assortiment d'habillements d'hiver des modes les plus nouvelles, [illegible] PALETOTS, PANTALONS et GILETS de drap [illegible]
D'HABILLEMENTS POUR ENFANTS et JEUNES GENS, comprenant des Redingotes, paletots, Raglans, Talmas, Toges, Sacs, Jaquettes, Pantalons, Gilets de dessous, &c.
F MALARD & Co, Nos 58 et 60, rue du Canal, encoignure Vieille Levée. 16 nov—6 vàc

Habillements d'enfants.
F. MALARD & Co., Nos 58 et 60, rue du Canal, encoignure Vieille-Levée.
LES soussignés ont en magasin un assortiment très varié d'HABILLEMENTS D'ENFANTS et de Jeunes Gens, consistant en: Jaquettes et pantalons en satinet gris, clair et foncé; Redingotes et paletots en drap noir; Raglans, sacs, toges et paletots; Talmas pour tous les âges; Gilets de damas en cachemire, en soie et en velours; Pantalons en casimir avec bande sur le côté; Jaquettes en velours et en drap, bordées et brodées.
Leur assortiment comprend tous les âges, depuis trois ans jusqu'à dix-sept ans, et offre une grande variété.
F. MALARD & Co, Nos 58 et 60, rue du Canal, encoignure Vieille-Levée. 16 nov—6 f

Marchandises sèches, AU-DESSOUS DES PRIX D'ENCAN.
J. G. PEPPARD & Co. No 55, rue Gravier,
OFFRIRONT à partir de LUNDI, 9 du courant, leur **Grand stock de marchandises** A une grande réduction pour du comptant [illegible]
J. G. PEPPARD & Co. No 55 rue Gravier. 9 nov—1m

Magasin de marchandises sèches à bon Marché.
Marchandises pour tout le monde.
Magasin de Marchandises sèches de DANZIGER, No 125, rue des Remparts (rue du Cirque.) Et Encoignure Orléans et Robertson.
AYANT marqué, au-dessous du coût, les prix de tout mon stock de [illegible] Laines et marchandises blanches, [illegible] Parmi ces articles se trouvent 1000 yardes de POULT DE SOIE NOIRE et EN COULEUR, à 75 cents la yarde—valant $1 50.

CIGARES—950,000 cigares de la Havane, d'importation directe par les consignés, comprenant toutes les grandeurs, et des marques les plus renommées: 60,000 Prensados et Cilindrados; 50,000 [illegible]; 60,000 Regalias; 210,000 Media Regalias; 20,000 Regalias [illegible]; 75,000 Regalias de Londres; 115,000 Londres; 50,000 Conchas; 60,000 Operas; 50,000 [illegible]; 60,000 assortis de différentes grandeurs. [illegible] 18 nov

10 balles couvertures blanches, [illegible] A vendre par ROCHEREAU & Co, 27 et 29 rue St-Louis. 16 nov

Eau-de-Vie
5 quarts et 12 caisses [illegible] 1818, en débarquement du navire [illegible] de Bordeaux, à vendre par ROCHEREAU & Co, 27 et 29 rue St-Louis. 14 nov

LUNCH! LUNCH! LUNCH! J. VINCENT, F. LEFEVRE, *successeur.*
[illegible] a l'honneur d'informer le public et les dames principalement qu'il a ouvert un salon de Lunch, où l'on trouvera tous les jours [illegible], galantines, mayonnaises, [illegible] saucissons, pâtés froids, huîtres frites, [illegible]
Comme par le passé, M. Lefevre mettra toute son attention à la plus grande ponctualité pour tout ordre [illegible]
F. LEFEVRE, Successeur de J. Vincent, Encoignure Carondelet et Canal et encoignure Royale et St Pierre.
Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et exactitude. 4nov

GRANDS RABAIS!!!
Pour cause de liquidation!!!
A PARTIR du 2 novembre, les soussignés vendront leurs marchandises plus bas que le prix coûtant.
Soierie toutes nouveautés 50 à 60 cts la yarde. [illegible]
Et tout le reste de leur stock aux mêmes prix.
U. LABOUISSE & Co, Maison Rouge No 1, près du marché aux légumes. 2nov

Magasin à bon marché! Magasin à bon marché!! AU PRIX COUTANT!
Modes et articles de fantaisie, *Rue de Chartres, encoignure Hôpital.*
Mme FABIO
A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et aux Dames en général, qu'elle a reçu de France un assortiment complet et varié de MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'HIVER, comprenant les articles suivants:—Pour dames et demoiselles: CHAPEAUX DE SOIE ET DE VELOURS, MANTELETS DE VELOURS ET DE SOIE, CHAPEAUX DE PAILLE, CASQUETTES D'ENFANS, BRODERIE, GANTS, MARQUISES, PARAPLUIES PARASOLS, FLEURS ARTIFICIELLES, COURONNES DE MARIAGE ET DE BAL, VOILES DE MARIÉES, GARNITURES de VELOURS, PEIGNES en ÉCAILLE, EVENTAILS, RUBANS, &c., de toutes espèces.
Un grand assortiment de VOILES DENTELLE FRANÇAISE, et un assortiment complet de TOUS LES AUTRES ARTICLES DE MODES.
Mme Fabio espère que son bon choix de marchandises et les prix modérés auxquels on les vendra (à meilleur marché que partout ailleurs) lui assureront le patronage libéral du public.
Mme Fabio invite respectueusement les dames à venir examiner ses articles avant de faire leurs achats ailleurs. Elle leur offrira de grands avantages.
Les ordres de la campagne seront remplis promptement et avec exactitude.
—SOUVENEZ VOUS DE—
l'encoignure des rues Hôpital et Chartres.
Les Dames et les acheteurs en général sont respectueusement invités à venir examiner notre assortiment. [illegible] LA CRISE *Et de la rareté de l'argent,* Les acheteurs auront les marchandises à moitié prix.
Les billets des banques qui ont suspendu [illegible]

MANTEAUX, CHALES ET MANTELETS.
Reçu par les derniers arrivages de France et de New York, un grand assortiment (nouveau genre) de Manteaux, Châles et Mantelets, Qui sont offerts au prix coûtant par Mme S. G. FABIO, rue de Chartres, encoignure Hôpital, Nlle-Orléans.

Corsets! Corsets! Corsets!
Mme Fabio vient de recevoir un grand assortiment de CORSETS qui seront vendus au prix coûtant—de $1 50 à $2 50 la pièce—par Mme S. G. FABIO, rue de Chartres, encoignure Hôpital, Nlle-Orléans. 2 nov—6m

ATTENTION!—AUX DAMES!
DÉBALLAGE DE MARCHANDISES.
MODES RICHES ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Magasin Neuf. Encoignure des rues Poydras et Carondelet.
Mme C. W. ROPER
A l'honneur d'annoncer aux Dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle ouvrira, dans son magasin neuf, à l'encoignure sud-est des rues Poydras et Carondelet LUNDI, 2 novembre, un grand et magnifique assortiment de MODES, CHAPEAUX DE SOIE RICHES, Chapeaux de Velours, CHAPEAUX DE SATIN ET DE PLUCHE, Rubans, Plumes, Fleurs, VOILES DE DENTELLES, Garnitures de Robes, &c. Qu'elle invite respectueusement les Dames et les Marchands de la campagne à venir examiner. 2 nov—6m

Importante Réduction DE PRIX AU MAGASIN D'HABILLEMENTS D'ALFRED MONROE & Co, No 24, [illegible]
On y trouvera à des conditions qui [illegible] Les plus économes.
LES MARCHANDISES DOIVENT ETRE VENDUES!
Conditions: COMPTANT, SUR LIVRAISON. 20 octob

Magasin d'habillements confectionnés.
No 1, bâtisse Pontalba, rue de la Vieille Levée, En face du ferry du 2d District.
B. CHAMPAGNE, MARCHAND-TAILLEUR,
A toujours en main un assortiment complet d'habillements confectionnés d'après les dernières modes de Paris et de New York; Commandes exécutées par les meilleurs ouvriers. 29 sept—6m

Manufacture d'huile de la Louisiane, No. 60, rue Poydras.
JOHN GALPIN & Co, NLLE-ORLEANS, [illegible] Seuls fabricants en Louisiane de [illegible] conviennent particulièrement aux habitations sucrières, aux chemins de fer, aux steamships et bateaux à vapeur;
—Marchands de— Huile de baleine, de graisse, de graine de coton, de lin, de tanneurs et de pieds de bœuf—articles de choix. 19 sep—3m

Collège Commercial de Dolbear, RUE DU CANAL No 166.
DE nouvelles classes d'écriture, de tenue des livres, d'anglais, de français, d'espagnol, d'allemand, de mathématiques, etc., seront ouvertes cette semaine. Il y a un appartement et un professeur pour chaque branche. Les citoyens et les étrangers sont invités à visiter l'établissement. RUFUS DOLBEAR, Pr. 16 nov

Gruyère—Gruyère!
10 tonneaux marque "Vache Fribourgeoise," en débarquement du navire Mulhouse et à vendre par [illegible] THOMAS & Co, 9, rue Gravier. 10 nov

TABAC de la Havane en feuilles—10 balles Vuelta Abajo, pour capes et tripes, venant d'être reçues, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, rue de la Nouvelle Levée, en face du Natchez Alley. 16 nov

CIGARES de la Havane—En débarquement du brick Mary Elizabeth, 125 700 cigares de qualités assorties, Flor de Pojadas, Dos Hermanos et plusieurs autres marques. Egalement—3 barils cigarettes, à vendre par LABORDE & XIQUES, rue de la Nouvelle Levée, en face du Natchez Alley. 16 oct

POUR SELLIERS ET CARROSSIERS.
UN assortiment de CUIRS VERNIS, CUIRS émaillés (enamelled) et cuirs de différentes couleurs de manufactures américaines, à vendre par LEON PIERRE & Co, 31 rue de Chartres. 10 nov

PLUMEAUX français et américains, de toutes les couleurs et grandeurs, à vendre par LEON PIERRE & CO, 31, rue de Chartres. 10nov

ATTENDU par le navire Louisiana, de Bordeaux: [illegible] A vendre par [illegible], 72 rue Gravier

HOUBLON—10 balles houblon prime de 1857, en magasin et en débarquement, à vendre par E H BARLOW & Co, 15, rue du Canal. 4 nov—12f

PAPIER pour quincaillerie—200 rames papier de grandeurs assorties, en magasin et à vendre par E H BARLOW & Co, 15, rue du Canal. 4 nov—12f

PAPIER pour enveloppes—[illegible] rames papier de paille, marque de la couronne, à vendre par E H BARLOW & Co, 15, rue du Canal.

WHISKY Monongahela—100 barils, en magasin et à vendre par X. LAMBERT, No. 62, rue des Magasins. 12 nov

GENIÈVRE de Hollande—12 pipes, marque de l'Ancre, à vendre par X. LAMBERT, No. 62, rue des Magasins. 12 nov

WHISKY d'Ecosse—2 pipes, en magasin et à vendre par X LAMBERT, No. 62, rue des Magasins. 12 nov

FARINE—[illegible] barils farine superfine et extra de St-Louis, à vendre par GALLOSO & PASCAL, 57 et 58, rue Vieille Levée. 12 nov

BEURRE de Goshen—15 firquins venant d'être débarqués, et à vendre par GALLOSO & PASCAL, 57 et 58, rue Vieille Levée. 12nov

PORC—mess, prime et salé, à vendre par GALLOSO & PASCAL, 57 et 58, rue Vieille Levée. 12nov

WHISKY—400 barils whisky rectifié; 50 barils vieux whisky Bourbon, à vendre par GALLOSO & PASCAL, 57 et 58 rue Vieille Levée. 12 nov

[illegible]—100 barils maquereaux Nos 1 et 2, en 1/2 et 1/4 de barils, [illegible] à vendre par GALLOSO & PASCAL, 57 et 58, rue Vieille Levée. 12 nov

POMMES DE TERRE—200 barils Mechanics, à vendre par GALLOSO & PASCAL, 57 et 58, rue Vieille Levée. 12 nov

POMMES sèches—25 sacs à vendre par GALLOSO & PASCAL, 57 et 58, rue Vieille Levée.

FROMAGE—100 caisses fromage Réserve de l'Ouest, à vendre par GALLOSO & PASCAL, 57 et 58, rue Vieille Levée.

JAMBONS—[illegible] jambons sucrés, [illegible] à vendre par GALLOSO & PASCAL, 57 et 58, rue Vieille Levée. 12nov

34, RUE DE CHARTRES, Encoignure Douane.
OLYMPE & Co.
Ouverture de Modes et Nouveautés.
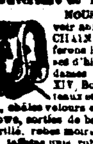
NOUS avons l'honneur de faire savoir aux dames, que LUNDI PROCHAIN 16 novembre courant, nous ferons l'ouverture de nos marchandises d'hiver, telles que chapeaux pour dames et fillettes, capotines Louis XIV, Burnous velours et taffetas, Manteaux et drap, Manteaux Quentin Durward, châles velours et cachemire, châles Clarisse Harlowe, sorties de bals, robes taffetas à volants et quadrillés, robes moire antiques, robes à quilles velours, taffetas unis, robes grenadine et barèges, lingerie, fleurs artificielles, dentelle, fausse bijouterie, etc.
Le bon goût qui a toujours présidé jusqu'à ce moment au choix des articles de modes et de nouveautés importés en cette ville par Madame Olympe nous fait espérer qu'il en sera toujours, cette année, accueilli et apprécié comme par le passé.
OLYMPE & Co. No 34 rue de Chartres. 14 nov

Rue Bourbon No 186. *Entre St-Pierre et Toulouse.*

MME ANGELA SAUVINET prévient les dames qu'elle fera, JEUDI, 12 COURANT, l'ouverture de ses HAUTES NOUVEAUTÉS, choisies dans les meilleures maisons de Paris, et consistant en chapeaux et capotes de soie, pour dames et fillettes, parures de bals, de mariées, fleurs, etc., qu'elle vient de recevoir.
Confection de chapeaux de commande, robes, etc., dans le plus bref délai. 10 nov—1m

MADAME P. ALBERT. *Encoignure Royale et Bienville,*

A l'honneur d'informer les dames en général qu'elle vient d'arriver de France accompagnée de Mlle Léontine, première de la couture, qu'elle s'est adjointe pour [illegible] dans le choix des marchandises; elle a profité de son séjour à Paris pour engager et ramener avec elle, une première garnisseuse en robes de bal, qui sort de la célèbre maison Camille; une seconde, capable au besoin de la remplacer, et une excellente lingère. Mme Albert ayant mis tout en œuvre pour réunir un tour d'élite d'aussi beaux talents, espère que sa clientèle voudra bien lui continuer sa confiance. Quant à Mlle Léontine, elle prie les dames qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance précédemment, de venir la visiter; son bon goût et son exactitude ne feront pas défaut.
L'ouverture des ateliers est fixée à Lundi, 26 octobre. 25 oct—1m

BANQUE D'AMERIQUE.
AVIS est donné que cette Banque, outre les heures régulières d'affaires, recevra les dépôts et payera les chèques, de 5 à 6 heures du soir. AM. FORSTER, caissier. 16 nov—5

Banque de la Louisiane. Nouvelle Orléans, 19 octobre 1857.
LE change sterling approuvé sera reçu en paiement de billets escomptés par cette Banque. R. M. DAVIS, Caissier. 20 octob

Banque de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 10 novembre 1857.
UNE Assemblée triennale des actionnaires de cette institution aura lieu au local de la Banque, LUNDI, 7 décembre prochain, à midi. R. M. DAVIS, caissier. 11 nov—2fp a jusq 7 dec

Compagnie d'Assurances DE LONDRES ET LIVERPOOL.
CAPITAL...........$10,000 000.
Bureau, au coin des rues Commune et Carondelet.
LES MAISONS, MOULINS A COTON, SUCRERIES, etc. etc., aux conditions les plus favorables. L'excellence bien connue de cette Agence est une garantie de promptitude et de libéralité dans les transactions. HENRY V. OGDEN, Agent. CHAS J. DABOY, Directeur-Consultant. 2 nov—1m

ASSURANCES FRANÇAISES.
LES soussignés font savoir aux personnes important de la marchandise de France, et dont les risques maritimes sont couverts par les compagnies suivantes, qu'ils sont les agents des compagnies suivantes, savoir:
A PARIS, La Réunion, Lloyd Français; Cercle commercial d'assurances maritimes; Agence de la Compagnie de la Garonne; l'Etoile, Compagnie d'assurances générales maritimes; l'Indemnité; le Phénix; Chambre d'assurances maritimes; Compagnie centrale d'assurances maritimes; la Sécurité; [illegible]; l'Universelle; le Triton; la Sauvegarde; l'Océan; la Vigie.
AU HAVRE, Agence la Garonne, le Commerce; la Fortune; le Neptune, Havraise Parisienne, Deux Mondes; Caisse des Ports; l'Aquila; Compagnie anonyme d'assurances maritimes du Havre; Cercle des Assurances; la Sphère; l'Universelle; Phénix.
A BORDEAUX. La Dordogne; Agence de l'Union des Ports; le Lloyd Bordelais; l'Alliance Maritime; la Garonne; Agence de l'Indemnité; l'Aquitaine; Compagnie Bordelaise; la Gironde; Agence de la Vigie; Agence du Phénix.
Assureurs particuliers à Bordeaux: [illegible] & Cie, Amédée George & Co, [illegible] & Co; J. H. Lescon & Co; Gustave Abadie & Co; Henry Moraudet & Co.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1857. ED. DUPASSEUR & Co. 31 oct—6m

Changement de domicile.
ED. DUPASSEUR & Co, ont transporté leurs bureaux, du No 93 rue de la Douane, au No 8, rue Royale. 31 oct

Ecole de danse de M. J. Vegas *Au Odd Fellows Hall.*
M. J. VEGAS annonce respectueusement à ses amis et au public que son Ecole de Danse est maintenant ouverte pour la saison, au Odd Fellows Hall, où il espère obtenir le patronage le plus libéral. Les leçons commenceront LUNDI, 2 novembre.
La Quadrille des Lanciers et la Quadrille des Calédoniens, dansés l'hiver dernier, dans les premiers cercles de Paris et de Londres, seront enseignés par M. Vegas.
M. Vegas donnera, une fois par mois, un bal privé pour ses élèves.
Jours et heures de leçons.
Pour les Dames—Les mardi, jeudi et samedi, de 10 heures à midi.
Pour les enfants—Les mardi, jeudi et samedi, de 3 à 5 heures du soir.
Pour les Messieurs—Les lundi, mercredi et vendredi, de 7 à 10 heures du soir.
Il y aura tous les mercredi, une réunion dansante pour les Dames et les Messieurs.
M. Vegas s'occupera tout particulièrement des enfants et leur enseignera un grand nombre de danses nouvelles.
Il donnera des leçons dans les institutions et les familles.
Le département musical est confié à l'excellent violon, M. A. DENEGRI, chef d'orchestre pour les bals et soirées.
Pour les conditions, s'adresser à M. J. VEGAS, au Odd Fellows Hall, ou au magasin de musique de M. GARCI, No 20 rue du Camp.

ACADEMIE DE DANSE, 196, rue Carondelet.
M. et Mme ANGELINA, de retour en ville, annoncent respectueusement à leurs élèves et au public que leur Académie de Danse sera réouverte jeudi, 5 novembre. [illegible]
Classes pour les enfants: Tous les mardi, jeudi et samedi, de 4 à 6 heures P. M.
N. B. M. [illegible], pianiste, est attaché à l'académie. 29 oct—1m

Infirmerie de la rue du Cirque, *NOUVELLE-ORLEANS,* Entre les rues Poydras et Perdido.
Dr FENCIER, No 191, rue du Canal, entre Philippa et Remparts.
Dr STANFORD CHAILLÉ, No 193, rue du Camp.
Un dépôt pour dix jours est exigé des malades à leur entrée à l'infirmerie.

	Par jour
Chambres pour les malades des deux sexes	$2 à $5
Salles	1 50
Chambres pour les esclaves	1 00
Salles pour les esclaves	1 00

Les opérations se paient à part.
Le Dr MERCIER peut être consulté à l'Hôpital, de midi à une heure (excepté les dimanches.)
Consultations du Dr CHAILLÉ, de 9 à 10 heures du matin.
Prix de la consultation: de $1 à $5, comptant. Les pauvres ne paieront pas.
Les enfants sont vaccinés tous les samedis, à 3 heures de l'après-midi—gratis. On a toujours du vaccin.
Les prescriptions des médecins seront préparées avec soin à la pharmacie de l'Hôpital. 3 nov—1an

Avis aux entrepreneurs.
Moulin Californie à scier et à raboter. No 288, rue de la Levée, entre les rues Congrès et Indépendance.
CE moulin vient d'être réparé et de nombreuses améliorations y ayant été introduites, est maintenant prêt à scier, raboter et préparer [illegible] toutes espèces de bois de construction.
300,000 pieds de cyprès sec, bois de pin et de peuplier, de dimensions assorties, [illegible] à vendre à des conditions raisonnables.
Les commandes laissées chez M. J. LLADO, No 27, rue Conti, seront promptement exécutées aux plus bas prix du marché.
N. B.—L'établissement prend au pair les billets de toutes les banques de la Nouvelle-Orléans. 29 oct—1m

DE L'OR POUR DES BILLETS. P. H. RIVERA, Bijoutier, *Encoignure Royale et St-Pierre,*
REÇOIT en paiement de bijoux, les billets de toutes les Banques de la Nouvelle-Orléans qui ont suspendu leurs paiements. 13 nov—1m

TEINTURE! TEINTURE! POURCIN, *Rue St-Pierre, No 108.*
Cette maison de teinture, en toutes couleurs, pour chapeaux de paille. [illegible]

A louer.
A livrer immédiatement, la partie supérieure de la maison No 78, rue Royale. S'adresser à J. Y. DE [illegible]. 21 nov—2f

Changement de magasin.
W. F. VREDENBURG & Co., ONT transporté leur magasin du No 73, rue Tchoupitoulas, au No 25, rue de la Vieille Levée, entre Douane et Bienville. 31 oct

Cuirs, articles pour cordonniers, &c.
DUFAUT & Cie ont ouvert, 91, rue Royale, entre Conti et Bienville, un magasin d'articles pour cordonniers [illegible]

A Vendre en débarquement du navire "Bellona," arrivé du Havre: [illegible] tonneaux fromage gruyère (véritable) [illegible] Par J. A. GUERIN, 22, rue Toulouse. 18 nov

H. PAPPENHEIMER
A transporté son magasin du No 92 rue Baronne, au No 179 rue du Canal où il a et reçoit [illegible] de meubles en BOIS DE ROSE, ACAJOU et NOYER, pour salons et chambres à coucher. Il les offre AUX PLUS BAS PRIX. Venez les examiner. 9nov—3m

A VENDRE en débarquement du navire Crest of the Wave, venant du Havre: [illegible] paniers champagne, grandes et demi bouteilles [illegible], 31 St Louis.

LOTERIES DE SWAN & Co.
NOUVEAU ET MAGNIFIQUE PLAN.
Gros Lot, $60,000!
Les loteries suivantes seront tirées par S. SWAN & Co, Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE PORT GAINES, dans le mois de novembre 1857, à AUGUSTA (Georgie) où leur principal bureau a été transporté.
CLASSE 61. Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 7 novembre 1857.
CLASSE 62. Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 14 novembre 1857.
CLASSE 63. Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 21 novembre 1857.
CLASSE 64. Pour être tirée publiquement, dans la ville d'Augusta, Georgie, SAMEDI, 28 novembre 1857.
Numéros simples. [illegible]
Tous les Samedis, dans le mois de Novembre.
[illegible]
PLAN DE LA LOTERIE. [illegible]

Bon marché! Bon marché! A. PEPIN & Co.
MAGASIN ROUGE, entre les deux marchés, le plus près du marché aux viandes, et JACKSON STORE, encoignure Ste Anne et Chartres.
PAR suite de l'état actuel des affaires, nous vendons notre grand stock de marchandises de fantaisie et du pays, achetées à l'encan à New York, pendant la crise, à une réduction de plus de 25 pour cent—[illegible]
A. PEPIN & Co. 10 nov

AVIS.
M. CYPRIEN DUFOUR, avocat, a transporté son bureau au No 84, rue Bienville. 2sept—1m

DEMANDE DE PLACE.
UN Ecossais très expérimenté désire trouver une place [illegible] S'adresser à Neville et Morisson, No 5 Commercial Place. 28 oct—1m

JOHN CULBERTSON, AVOCAT ET NOTAIRE, No 53, Passage de la Bourse St-Louis, Entre les rues Conti et Bienville. 5 nov—1an

Magasin de Mercerie DE MLLE DETER, No 156, rue du Canal, près Dauphine, [illegible] 25 sep

Café à vendre.
LE Café connu sous le nom de "Planter's Exchange" ayant une bonne clientèle et situé rue de la Vieille-Levée, Nos 18 et 20, entre St-Louis et Toulouse. S'adresser sur les lieux. 20 oct—1 m.

Variétés pour tout le monde!
MAISON ETABLIE EN 1835
E. PIFFET,
Importateur et marchand de toutes sortes **D'ARTICLES DE FANTAISIE,** FRANÇAIS, ANGLAIS, AMERICAINS, ALLEMANDS ET CHINOIS, No 122, RUE DU CANAL.
Remercie ses anciens amis et clients de leur patronage et leur annonce, ainsi qu'au public en général qu'il vient d'arriver d'Europe où il a acheté le plus grand assortiment d'articles qui ait jamais été importé dans ce pays et comprenant en partie les variétés suivantes: ARTICLES DE MENAGE, toutes espèces. COUTELLERIE ANGLAISE, des meilleures manufactures. ORNEMENTS, VASES, STATUETTES ET FIGURES EN PORCELAINE ET BISCUIT. BOITES A OUVRAGE EN PAPIER MACHÉ, TABLES A OUVRAGE, boîtes de toilette, portefeuilles, jeux de backgammon et d'échecs, etc. JEUX ET JOUETS D'ENFANTS, toutes sortes et tous prix.
—EGALEMENT— Garnitures de robes et garnitures de Mantelets. [illegible] BORDURES DE VELOURS, SATIN ET TAFFETAS, [illegible] FLEURS ARTIFICIELLES, GUIPURES, GARNITURES DE JAIS. JUPONS CRINOLINE ET A CERCLE, [illegible]
E PIFFET, No 122, rue du Canal. 26 oct—jusq 1er jan

CAMILLE LACOSTE, SUCCESSEUR DE PERBOS & BORDELOIS,
IMPORTATEUR DE VINS, LIQUEURS ET EAUX DE VIE, Et marchand de groceries en gros et en détail, Encoignure Royale et Dumaine.
A vendre en débarquement du navire Johannisberg du Havre—[illegible] Chocolat véritable [illegible] de Lyon; [illegible] fromage de Hollande; [illegible] Gruyère (nouveau); [illegible] Neufchatel; [illegible] Roquefort (véritable). Par CAMILLE LACOSTE, Successeur de Perbos & Bordelois, encoignure Royale et Dumaine. 12nov

Bug. Cliquot—Bug Cliquot.
50 paniers Champagne Bug Cliquot, en grandes et demi bouteilles, à vendre en débarquement du navire Johannisberg, par CAMILLE LACOSTE, Successeur de Perbos & Bordelois, encoignure Royale et Dumaine. 12nov

BISCUITS à Champagne—100 douzaines biscuits à Champagne, à vendre en débarquement par CAMILLE LACOSTE, Successeur de Perbos & Bordelois, encoignure Royale et Dumaine. 12nov

Changement de magasin.
JOSEPH E. MARKS & Co. ont transporté leur magasin au No 60, [illegible] en face du Natchez Alley.

AVIS AUX CHAPELIERS.
NOUS venons de recevoir: des cuirs à chapeaux; [illegible] que nous vendrons à des prix raisonnables. LEON PIERRE & Co, 31 rue de Chartres. 10 nov

NOIR ANIMAL—[illegible] barils noir animal de qualité extra pour la fabrication du sucre, à vendre à crédit et à des conditions raisonnables par ALFRED KEARNY, [illegible] rue des Magasins. 10 nov

Librairie Nouvelle. [illegible] rue de Chartres.
REÇU par le [illegible] J. TACON. 7 nov